

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES
ÉCOLE DE LA BROQUERIE
Procès-verbal de la séance du Conseil d'établissement
de l'école De La Broquerie tenue le 9 novembre 2016 à 18 h
au 401, De Jumonville à Boucherville

Présences :

Madame Alexandra Lafontaine, enseignante
Madame Véronique Cadrin, enseignante
Madame Nathalie Anne Nesterenko, enseignante
Madame Christine Bourgeois, psychoéducatrice
Madame Isabelle Leyrolles, présidente
Madame Viviane Pelletier, parent
Monsieur Jean-François Coudé, parent
Madame Renée Landry, parent
Monsieur Nicolas Rose, parent
Madame Mélanie Gilbert, service de garde
Madame Gitane Bouchard, soutien
Madame Nathalie Hébert, Directrice

Absence :

Monsieur David Martin, parent

1. Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum

L'Assemblée est ouverte par la présidente à 18 h 05 après constatation du quorum.

CE16-17-24

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour du 9 novembre 2016

Il est proposé par M. Rose d'adopter l'ordre du jour 9 novembre 2016.

Adopté à l'unanimité

CE16-17-25

3. Adoption du procès-verbal du 18 octobre 2016

Des corrections doivent être apportées aux points 6 (changer Beaulieu par Landry) et 16.2 (Ajouter le nom de Monsieur Coudé). Suite aux modifications apportées, il est proposé par Mme Landry d'adopter le procès-verbal du 18 octobre 2016.

Adopté à l'unanimité

4. Questions afférentes au procès-verbal

Aucun suivi à faire.

5. Signature des registres

Les registres ne sont pas signés, car des modifications doivent y être apportées.

6. Parole au public

Aucun public.

7. Points de la Direction d'établissement

CE16-17-26

7.1. Convention de gestion et de réussite éducative (approbation)

Présentation, par Madame Hébert, de la convention de gestion et de réussite éducative pour l'année 2016-2017. Les résultats sortent pendant l'été et au début de l'année scolaire suivante. C'est pourquoi les résultats chiffrés sont présentés à l'automne. Les directions et professionnels ainsi que le conseiller pédagogique se sont rencontrés pour en faire l'analyse. Par la suite, il y a une rencontre avec le comité pédagogique pour travailler le document. Ledit document est ensuite approuvé par l'ensemble du personnel lors de l'assemblée générale des enseignants, puis par Madame Vandemoortel avant d'être finalement présenté au Conseil d'établissement.

Présentation d'extraits du rapport annuel qui dresse le portrait des résultats en lien avec les objectifs de la convention de gestion et de réussite éducative de 2015-2016.

But 2 : Modification de la cible finale du 3^e cycle pour 76%

But 3 : Correction de la ponctuation dans la section Objectif mesurable, de la taille de la police d'écriture dans la section Moyens et ajout de la psychoéducatrice dans la section Ressources du point 3.

Le CÉ questionne Madame Hébert sur les cases vides qui servent à l'évaluation de la CGRÉ. Madame Hébert explique que c'est un travail d'appréciation qualitative qui se fait normalement en mai et qui peut être présenté au CÉ en juin. Comme elle n'était pas là l'année dernière, elle ne peut pas le présenter, mais elle avait l'habitude de le faire dans ses autres établissements et s'engage à le faire cette année. Pour les résultats chiffrés, on peut seulement les présenter à l'automne suivant étant donné qu'à la rencontre de juin tout n'est pas encore consigné.

Proposé par M. Coudé.

Adopté à l'unanimité

CE16-17-27

7.2. Album de finissants (approbation)

Les enseignantes de 6^e année veulent commander un album de finissant professionnel au coût de 35.50\$/album (le coût inclue la séance de photos). Les parents ont été sondés et ont approuvé à 100%.

Proposé par Mme Bouchard.

Adopté à l'unanimité

7.3. Surplus budgétaire 2015-2016 (information)

Les raisons du surplus budgétaire :

- Plus de revenus que prévu pour la location des locaux de l'école ;
- Économie au niveau de l'achat des cartouches d'encre ;
- Économie au niveau du plan d'effectif (personnel ajouté et payé à même le budget de l'école) ;
- L'orthopédagogue a été absente pendant un moment et beaucoup de temps s'est écoulé avant qu'elle ne soit remplacée ;
- Les coûts pour la conciergerie ont été plus bas que prévu ;
- Certains élèves du service de garde ont été validés (EHDAA) à la fin de l'année, le service de garde n'a donc pas eu le temps de dépenser les sommes déposées à cet effet ;
- Impondérables.

7.4. Projet Cour d'école (informations)

Le projet a été déposé aux Ressources matérielles de la Commission scolaire des Patriotes. Il s'agit d'un concours ministériel qui nous permettrait d'obtenir une somme maximale supplémentaire de 25 000 \$ pour ériger une cour pour le 3^e cycle en installant une supernova et un module s'adressant à la catégorie d'âges des enfants du 3^e cycle. L'école aimerait que les installations soient prêtes pour la rentrée scolaire 2017-2018. Coût estimé : 92 000 \$;

7.5. Caisse Desjardins (information)

Madame Hébert a eu une rencontre avec des représentants des Caisses Desjardins de Boucherville qui ont remis à l'école un chèque de 500 \$ étant donné que nos élèves participent en grand nombre à la caisse scolaire ;

7.6. Grand Défi Pierre Lavoie (information)

Un représentant de la compagnie Uniselect a rencontré Madame Hébert. Une équipe sera montée par la compagnie pour participer au 1 000 km à bicyclette du Grand Défi Pierre Lavoie. Leur intérêt étant de parrainer notre école, il leur a été indiqué que nos besoins en matériel sportif et au niveau de la cour d'école étaient grands. Pour participer au Défi, l'équipe Uniselect doit amasser 10 000 \$. Toute somme supplémentaire sera remise à l'École De la Broquerie.

CEI6-17-28

8. Désignation d'un membre de la communauté

Lucie Corriveau a proposé sa candidature lors de la séance du 18 octobre 2016. Certains points sont à soulever :

- C'est la première fois depuis très longtemps qu'un membre de la communauté était représenté aux Conseils d'établissement de notre école ;
- Madame Corriveau est une ancienne enseignante de l'école De la Broquerie ;
- Elle habite sur le territoire de l'école ;
- Elle ne représente pas d'organisme communautaire, ce qui n'est pas obligatoire, mais préférable ;
- Madame Corriveau a un attachement à l'École De la Broquerie et son but premier est de contribuer à la réussite des élèves ;
- Elle représenterait bien la communauté plus âgée de la ville de Boucherville.

Proposé par Mme Landry et M. Coudé.

Approuvé à l'unanimité

9. OPP (information)

Une rencontre de l'Organisation de Participation des Parents a eu lieu le 4 novembre 2016. Quatre rencontres sont prévues au cours de l'année 2016-2017. De nouvelles activités ont été proposées et seront ultérieurement discutées :

- Installation d'un kiosque OPP pendant les journées de rencontres de parents de novembre avec un service de vente (contribution volontaire) de thé/café/jus. Par la même occasion, L'OPP en profiterait pour se présenter ;
- Tire d'érable à l'école ;
- Campagne de financement « Recettes en pot » ;
- Campagne de financement « poinsettias » pour Noël 2017.

L'OPP veillera à ce que la prise de photo de classes pour l'année 2017-2018 soit effectuée en septembre plutôt qu'en octobre.

Mention de la satisfaction de L'OPP à l'effet que ladite organisation ait été mentionnée dans le courrier familial d'octobre.

10. Comité de parents (information)

Le Comité de parents demande à revoir les règles d'inscription à l'école :

- Refonte de la politique d'admission et d'inscription des élèves de la CSP ;
- Faire ouvrir l'ordre des priorités pour faire passer l'ancienneté avant les marcheurs ;
- Faire ajouter le préscolaire dans l'ancienneté.

Les membres du Comité de parents ont participé à des tables rondes pour demander à avoir accès à diverses conférences.

CEI6-17-29

II. Plan de répartition

Considérant le résultat très serré du Sondage Survey Monkey (30 en faveur de la première hypothèse et 29 en faveur de la seconde hypothèse et 14 abstentions) ;

Le Conseil d'établissement de l'école De la Broquerie, après de longs échanges, a procédé à un vote à main levée et le résultat (6 en faveur de la première hypothèse, 4 en faveur de la seconde hypothèse et 1 abstention) nous permet de faire la proposition suivante :

Nous privilégions l'hypothèse I, mais recommandons les mesures transitoires suivantes :

- Lors de l'assignation des élèves dans l'école de leur secteur pour l'année scolaire 2017-2018, si un élève était appelé à fréquenter une troisième école en raison des critères de l'article 7.1 (en incluant la fréquentation à l'éducation préscolaire, mais en excluant les changements d'école en raison d'un choix-école ou d'un déménagement), il se verrait reconnaître l'assurance de terminer sa scolarité du primaire à cette école, sous réserve d'un déménagement ;
- Les parents des élèves du primaire qui, à la suite de la révision du plan de répartition, se

verront attribuer une école de secteur différente de l'école fréquentée en 2016-2017 auront la possibilité de demander le maintien de leur enfant dans l'école qu'il fréquentait en 2016-2017. Cette demande sera considérée comme une demande de choix d'école, donc selon les places disponibles, mais avec les conditions particulières suivantes :

1. La demande de choix d'école n'aura pas à être renouvelée chaque année ;
2. L'élève aura droit au transport scolaire gratuit s'il réside à plus de 1 600 mètres de l'école de fréquentation ;
3. Si, au cours des années subséquentes, l'école de fréquentation devait être touchée par un surplus d'élèves dans le groupe de l'élève, celui-ci aurait les mêmes droits et serait soumis aux mêmes règles que les autres élèves du groupe, et ce, sans protection.
4. En 2017-2018 seulement, le nombre de demandes de choix d'école pour des élèves de la 5^e et de la 6^e année pourrait justifier l'ouverture d'un groupe supplémentaire dans une école ;
5. En 2018-2019 seulement, le nombre de demandes de choix d'école pour des élèves de la 6^e année pourrait justifier l'ouverture d'un groupe supplémentaire dans une école ;

Proposé par Mme Bouchard.

Approuvé à l'unanimité

12. Varia

Madame Landry demande à discuter, lors de la prochaine séance, de la possibilité d'avoir des classes intensives d'anglais pour la 5^e et la 6^e année. La grille-matière se définit en février. La discussion pourra se faire à la prochaine séance, mais pour, peut-être, l'année scolaire 2018-2019.

13. Date de la prochaine séance

Mardi 24 janvier 2017

CE16-17-30 14. Levée de l'assemblée

Levée de l'assemblée à 21 h 35

Il est proposé par Mme Leyrolles de lever l'assemblée.

Approuvé à l'unanimité.

Isabelle Leyrolles
Président

Nathalie Hébert
Directrice